



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC MADAME MASSIERE,  
KINESITHERAPEUTE, DANS LE CADRE DE LA  
JOURNEE DE LA SANTE 2019**

**DÉCISION N° AU-19-184  
EN DATE DU 09 MAI 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Marion MASSIERE, kinésithérapeute formée « École du Dos-mail14 », exerçant au 2, rue Condé-sur-Noireau à Vincennes, s'engage à assurer la mise en œuvre d'une séance d'initiation sur la méthode de prévention de l'« Ecole du dos » dans le cadre de la Journée de la santé à Vincennes, le samedi 15 juin 2019 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec Madame Marion MASSIERE, kinésithérapeute formée « École du Dos-mail14 », exerçant au 2, rue Condé-sur-Noireau à Vincennes pour la mise en œuvre à titre gratuit, d'une séance d'initiation sur la méthode de prévention de l'« Ecole du dos » dans le cadre de la Journée de la santé à Vincennes, le samedi 15 juin 2019.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

***Signé***

**Didier DENHEZ**